

**Zeitschrift:** Bollettino della Società ticinese di scienze naturali  
**Band:** 44 (1949)

**Artikel:** A propos des dermites panaisiennes  
**Autor:** Cortesi, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1003599>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A propos de Dermites panaisiennes

Par R. Cortesi

On a pu lire, dans un journal médical, l'observation suivante intitulée « *Lésion cutanées provoquées par *Pastinaca sativa** ».

Une fillette d'une dizaine d'années s'est frottée le dos d'une main avec le Pastinac qui se trouvait en masse dans un pré, près de la maison paternelle. Elle constata la formation de grosses bulles et elle ne put aller à l'école pendant plusieurs jours. Plus tard, elle fit part de ses observations à sa soeur cadette. La trouvaille semblait bonne, mais un peu douloureuse.

L'année suivante, sa soeur a employé le même procédé. Dans la matinée du 19 juillet, elle s'est frottée le dos de la main gauche et l'avant-bras avec la même plante que sa soeur. Dès le début, elle aurait remarqué un certain picotement qui augmente dans la journée. Le même soir, elle aurait constaté un gonflement de la partie dorsale de la main et de l'avant-bras. Fortes douleurs dans la nuit.

Déjà, le lendemain, au matin, la famille constate la formation d'ampoules. L'enfant se lève; joue au soleil comme le jour précédent. Les douleurs, la tuméfaction et les ampoules augmentent. La nuit suivante est presque insupportable. Dans la soirée, on décide de consulter un médecin. Pour faciliter le diagnostic, et éventuellement la thérapie, on apporte la plante qui avait occasionné l'empoisonnement.

Constatations: Fortes tuméfactions avec rougeur de l'avant-bras et de la main gauche. Grande ampoule jaune-paille de 6 cm. de large et de 7 cm. de long dans la partie dorsale distale de l'avant-bras gauche et sur le poignet. Une autre grande ampoule au dos de la main; une série de petites vésicules aux environs des grandes lésions. Une incision fait sortir un liquide visqueux qui coule lentement et qui donne de gros fils. Ceux-ci ne tombent pas d'eux-mêmes, mais ils peuvent être détachés facilement.

Deux jours après, la fillette se présente de nouveau à la consultation. Une autre grande ampoule s'est formée à l'avant-bras. La partie dorsale des doigts et la partie jusqu'à présent indemne du dos de la main sont parsemées de vésicules de quelques mm. à 2 cm. de diamètre qui contiennent également ce liquide jaunâtre assez clair, mais très visqueux. Légère augmentation de la température (entre 37,5 et 38°); légère transpiration. Pas de troubles oculaires ou auditifs; pas de vomissements; pas de troubles de la connaissance. Guérison complète des lésions cutanées après presque 3 semaines.

A l'ère vue, comme après quelques jours de traitement, les lésions observées ressemblaient énormément à des brûlures du 2.ème degré. Cette constatation est importante parce que ces lésions pourraient donner lieu à des complications en matière « assurances-accidents ».

Les faits de ce genre rapportés par la littérature sont, à la vérité, assez nombreux. Et les descriptions des irritations provoquées sont partout sensiblement analogues.

De même, dans la plupart des cas, on en attribue la responsabilité au *Pastinaca*. Nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser.

C'est ainsi qu'en 1912, NESTLER (*Berichte der d. Bot. Gesellschaft*, XXX, p. 581) publie un article intitulé: *Le Pastinaca produit-il des irritations cutanées ?*

Il y rapporte que GILDEMEISTER, en 1909, faisait part qu'une partie des ouvrières de la fabrique d'essences bien connue de Miltitz, occupée à trier des *Pastinaca sativa*, en vue de la préparation de



1) Irritation de la peau avec le *Pastinaca*. Après 2 jours: apparition d'éruptions vésiculeuses.



2) Reproduction de la feuille de *Pastinaca* sur la peau 15 jours après la guérison de l'éruption.

l'essence correspondante, avait dû cesser ce travail, ayant eu de « fortes dermatitis » aux mains.

Dans le même article, on peut lire qu'HERBERICH, de Gemünden (Bavière) a soigné une paysanne pour un fort eczéma aux mains, après avoir enlevé d'une prairie tous ses *Pastinaca*: « plante qui provoque des éruptions sur le museau des vaches et que l'on enlève, avant de faire le foin ».

En 1941, le Dr. Hans STEIN, d'Hanau (*Natur und Volk* 74. Heft 3/4. 1944) présentait deux photos caractéristiques (ci-dessus reproduites) sous le titre: *Haut-Verätzung durch Pastinak*. Il y déclarait:

« Deux jours après s'être baignée, une jeune fille a constaté sur sa cuisse une éruption vésiculeuse s'étendant sur la largeur d'une main. Les vésicules étaient si régulièrement disposées qu'on pouvait y reconnaître une image définie. La jeune fille, après son bain, s'était étendue sur l'herbe, avec la peau nue.

Entre temps, l'herbe en question avait été fauchée, mais on reconnaissait sur la cuisse la feuille de *Pastinaca*. Guérison après 3 semaines de traitement. Pour que l'éruption apparaisse, il est nécessaire que la peau soit mouillée. On n'est pas encore au clair sur les causes de ce phénomène: peut-être l'acide silicique ?

(Ne pas s'étendre sur l'herbe, sans couverture, après un bain et avec la peau mouillée) ».

Et voici quelques cas plus anciens:

FRECHE et PLISSONEAU, cités par ERBEN (*Vergiftung II. In Dittrichs Handbuch der ärztlichen Sachverständigentätigkeit. Berlin und Wien. 1910. VII. I.*), ont vu des dermites avec pustules et abcès, provoquées par *Pastinaca sylvestris*.

Le même auteur déclare que WHITE a publié un travail dans lequel le Pastinac « provoquerait une éruption cutanée papulo-vésiculeuse appelée le « mal du Panais ».

On remarquera que, dans tous ces travaux, si les descriptions des lésions diffèrent peu; s'il y est toujours question du *Pastinaca*, les auteurs sont loin d'être d'accord sur le nom de l'espèce responsable. Pour certains (Schifferli, Nestler, Gildemeister) il s'agit de *Pastinaca sativa*. Un autre (Erben) cite le *Pastinaca sylvestris*. White, Stein ne donnent aucune précision. Mais la tendance générale, en fait, est d'incriminer le *Pastinaca sativa*.

D'autre part, quelques auteurs sont plus prudents et prétendent que la racine seule est toxique; certains, que seules, les feuilles sont rubéifiantes. Il en est même qui affirment que tous les organes seraient inoffensifs. Ainsi BENNETT, en 1886, n'admet pas la toxicité de la racine. NESTLER, en 1912, essaie sur lui-même des feuilles fraîches de *Pastinaca* et des extraits de cette plante obtenus avec divers solvants: alcool, éther, chloroforme. Il n'obtient AUCUN résultat. Pas plus que VAN URK, en 1920.

Et NESTLER d'en conclure: « Le *Pastinaca* étant très commun, et les cas d'indispositions provenant de cette plante étant extrêmement rares, il faut admettre que certaines personnes sont plus sensibles que d'autres à ses effets. Par contre, on trouve sur les feuilles de *Pastinaca*, de nombreux insectes et petites chenilles, du moins à certains moments de l'année, par ex. *Leptus autumnalis* et *Trombidium fuliginosum*. Ces chenilles, écrasées sur la peau, provoquent des inflammations. (Sorauer Handbuch der Pflanzenkrankheiten. Bd III. 1907 p. 88) ».

Si tous ces travaux et affirmations parfois contradictoires sont exacts, comment dès lors expliquer les dermites souvent constatées, décrites, photographiées et par conséquent *réelles*, comme celle rapportée plus haut par ex. ?

C'est qu'il est probable que tous les auteurs *se trompent* sur l'identité exacte de la plante-auteur des dermites en question. Bennett, Van Urk, Nestler etc. ont probablement raison en niant un effet toxique au *Pastinaca sativa*, d'une part. Et d'autre part, Gildemeister, Erben, Schifferli etc. ont probablement tort en attribuant une action dermitogène au *Pastinaca sativa*.

Dans tous les cas, il est très vraisemblable qu'on a affaire, non au *Pastinaca SATIVA*, mais au *Pastinaca URENS*. Seule, cette espèce semble être véritablement urticante et rubéfiante. Et, pour un non-initié, il est facile de confondre *Pastinaca sativa* et *Pastinaca urens*. Voici, d'après les descriptions de deux Flores, les différences qui les caractérisent et les séparent:

*Flore suisse de Binz et Thommen* (Rouge et Cie. Lausanne 1941. Page 275)

*P. sativa*. L.

30-150 cm. Feuilles pennatiséquées, à segments ovales; le terminal trilobé: tous crénelés-dentés. Pétales jaunes: 6-9. Prés; coteaux.

Deux sous-espèces:

Ssp. eu-sativa. Briq.

Tige sillonnée, anguleuse, glabrescente. Ombelles à 7-20 rayons. Répandu.

Ssp. urens. (Requien). Rouy et Camus.

Tige striée; pubescente; de même que les fleurs. Ombelles à 5-7 rayons. Sud-Ouest.

*Flore française de Bonnier* (France, Suisse et Belgique).

(Librairie générale de l'Enseignement. Paris 1930. Tome IV. Fascicule 39. Page 97)

*P. sativa*. L.

Plante de 50 cm. à 1 m., abondamment répandue. Fleurs jaunes (juillet-août). Les feuilles inférieures sont *seulement une fois complètement divisées* en 5 à 11 segments, ovales...

Les ombelles ont 4 à 10 rayons plus ou moins inégaux... les styles sont deux à trois fois plus longs que le disque sur lequel ils sont insérés... Plantes bisannuelles, à tige plus ou moins sillonnée, à feuilles *poilues*. Très nombreuses formes.

On a décrit trois races et 7 variétés de cette espèce. Les 3 races sont les suivantes:

*P. sylvestris*.

*P. urens*. God. (Panais brûlant). Ombelles toutes à peu près de même grandeur, à rayons peu inégaux. Feuilles inférieures à segments arrondis ou comme coupés à la base; le contour général des feuilles inférieures est ovale-allongé ou elliptique (Midi, Centre, Est de la France, Suisse).

*P. Requieni*. Rouy et Camus (Panais de Requien): Ombelle centrale plus grande que les autres: toutes les ombelles à rayons inégaux; feuilles inférieures à segments ovales ou arrondis, en coeur renversé à la base, portés sur un court pétiole secondaire net; le contour général des feuilles inférieures est une ellipse très allongée. (Midi de la France).

Sans entamer ici une subtile discussion sur l'opportunité ou non de la séparation des deux sous-espèces: *P. urens* et *P. Requieni* (sépa-

ration admise par Bonnier et non spécifiée par Binz et Thommen), notons seulement qu'HEGI (Flora von Mitteleuropa Bd VII, p. 1413 et suiv.) prétend qu'on aurait rencontré *Pastinaca urens* à Hoelbau et à Versoix, près de Genève. « Il s'agirait, dit-il, d'une plante méridionale existant dans le Bas-Valais et le Sud-Ouest de la Suisse: elle serait adventice à Amsteg (Uri) et à Viège ». Cette origine méridionale expliquerait qu'on n'ait point observé de phénomènes cutanés en Bohême, Pays-Bas ou Allemagne: régions ne connaissant pas (ou accidentellement) le *Pastinaca urens* et ignorant par conséquent les dermatites qu'il provoque.

Si on a remarqué dans les descriptions des Flores ci-dessus combien minimales sont les différences morphologiques entre le *Pastinaca sativa* et sa sous-espèce *urens*, on retiendra que la question se complique encore du fait que *Pastinaca urens* est lui-même un *complexe de races* (suivant un des meilleurs spécialistes des Ombellifères: Thellung). Il subit par conséquent d'abondantes variations de formes: c'est là l'origine de nombreux intermédiaires, de types jordanons, comme *Pastinaca propinqua*, *P. pratensis* etc. On ne s'étonne plus dès lors des confusions ou contradictions signalées plus haut.

On pourrait aller jusqu'à dire, que dans le *Pastinaca urens* ou véritable Panais urticant, les caractères morphologiques sont d'ordre secondaire et que sa caractéristique dominante est sa propriété urticante ou rubéfiante. Ce ne serait pas la première fois qu'en matière de systématique, le point de vue biologique prenne le pas sur la morphologie pure.

Reste à savoir quel est, dans ce *Pastinaca urens*, le principe actif responsable des irritations cutanées.

Presque toujours (pour le *Pastinaca sativa*) les auteurs parlent de « l'huile essentielle ». La composition de cette dernière, dont les feuilles renferment 1,5 à 2,5 %, est, d'après Wehmer la suivante:

n. ester octylbutyrique

n. acide butyrique

acides caproniques

peut-être une petite quantité d'acide propionique et d'acide heptylique.

Il est vraisemblable que cette composition est aussi celle de l'huile essentielle de *Pastinaca urens*.

Il s'agit, on le voit, d'acides gras supérieurs ou de leurs esters.

Or, on n'a pas reconnu, à ceux-ci, *in vitro*, de propriétés irritantes pour l'épiderme. Et d'autre part, les essences courantes d'Ombellifères, telles que l'essence d'anis, de fenouil etc., dont la composition chimique est assez voisine, ne sont pas dermatogènes et sont même comestibles.

Il est donc possible qu'il existe dans le *Pastinaca urens* (et probablement pas dans le *Pastinaca sativa*), à côté d'une huile essentielle commune à l'une et à l'autre espèce, un principe supplémentaire, inconnu jusqu'ici, de constitution chimique ignorée, mais à propriétés rubéifiantes. Quelques auteurs (Wettstein) ont parlé d'un alcaloïde liquide: la pastinacine ? : mais on n'a jamais isolé ni décelé ce dernier. D'autres (Kroeber) auraient rencontré dans un extrait fluide de *Pastinaca urens*, des traces d'un alcaloïde non liquide et indéterminé ? Kuske et Muhlemann mettent en cause des Furocoumarines qui provoqueraient des réactions photosensibilisées par la lumière. (Perkutane Photosensibilisierung durch pflanzliche Wirkstoffe. 1941). On mesure le désaccord de toutes ces hypothèses.

Il faut donc conclure que: le *Pastinaca sativa* n'est probablement pas dermitogène; que, dans tous les cas de dermites constatées, il s'agit le plus souvent du *Pastinaca urens* qui lui, est véritablement rubéifiant; qu'on ne sait rien de précis sur le principe urticant du *Pastinaca urens*; et qu'enfin, il conviendrait de tenir compte de tous ces faits, pour introduire le *Pastinaca urens* dans l'histoire de la toxicité de certaines plantes indigènes.

*Université de Genève.*  
*Institut de Botanique générale.*  
*Laboratoire de Phytotechnologie.*

---